

CONTACT

Février
2016

Vol. 34
No 8

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Service régional incendie

Tout d'abord, il faut se rappeler que le gouvernement du Québec a adopté en 2000, la loi sur la sécurité incendie. De cette loi découlait l'obligation pour chacune des MRC d'adopter un schéma de couverture de risques. En 2003, les maires de la MRC Rimouski-Neigette ont pris la décision que l'incendie serait géré à la fois par les municipalités pour les équipements et les casernes et à la fois par la MRC pour la gestion des ressources humaines.

En 2007, suite à l'approbation du schéma de la MRC par le gouvernement du Québec, le service régional de sécurité incendie fut créé. Après l'évaluation des premières années d'existence, nous sommes dans l'obligation de constater que cette formule ne nous permet pas d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Le principal problème rencontré vient du fait que nous devons intervenir aux différentes casernes avec des



équipements et des entraînements différents d'une caserne à l'autre occasionnant des casse-têtes aux officiers chargés de gérer les interventions.

Comme citoyens, vous êtes en droit de vous attendre quand vous composez le 911, à ce que la caserne la plus proche de chez vous intervienne et que les pompiers soient le mieux formés pour intervenir. Les guerres de clochers du genre « c'est mon camion, ce sont mes équipements », je ne pense pas que c'est ce que vous voulez entendre. C'est impossible en 2016 pour une municipalité seule de répondre aux objectifs de la loi. Il faut juste se rappeler que pour une intervention, il faut dix pompiers et qu'il faut en appeler trente pour être sûr d'en avoir dix. Sur le territoire de St-Anaclet, il n'y a pas trente pompiers.

Présentement, nous ne sommes pas en mesure de répondre adéquatement à nos obligations, c'est pourquoi qu'au courant de l'année 2016, toute la responsabilité du service incendie sera transférée à la MRC. Nous nous devons de travailler ensemble et je suis convaincu que nous en sortirons tous gagnants.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'IMPLICATION JEUNESSE

Le 7 janvier, lors du cocktail du Nouvel An, un certificat et un chèque de 100 \$ ont été remis à Nathan Boula qui s'est distingué dans la catégorie « exploit sportif »

Depuis l'âge de 5 ans, Nathan évolue comme joueur de soccer. Faisant partie des « Dragons de St-Anaclet », à l'âge de 7 ans il obtient la mention de « joueur le plus utile à son équipe »

Il évolue depuis 2012 dans le Fury de Rimouski où il décroche les mérites de « meilleur joueur offensif », « meilleur joueur espoir » et en 2013 et 2014 il est nommé sur l'équipe Étoile du Club à titre de joueur « milieu de terrain » toutes catégories confondues.

En 2015, Nathan est sélectionné par l'Académie de soccer Pro-Foot de Québec. Par conséquent, il est membre de l'équipe représentant le Québec lors d'une tournée en Angleterre. Il est aussi sélectionné pour le camp de sélection finale de l'équipe de l'Est-du-Canada en vue de constituer Équipe Canada U12 à la Coupe Danone des Nations 2015 au Maroc. Félicitations !

Yve Rouleau, conseiller responsable loisirs et culture



PATRICIA DEAU
PHOTOGRAPHE

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées aux séances des 19 novembre, 7 et 15 décembre 2015 et du 11 janvier 2016

Les élus municipaux demandent à la MRC Rimouski-Neigette d'assujettir la municipalité à sa compétence à l'égard de la gestion du transport adapté de personnes. (Rés. 2015-11-132)

Un avis de motion est donné que l'adoption du règlement 440-2015 visant à adopter le budget 2016 et le plan triennal sera proposée.

Un avis de motion est donné que l'adoption du règlement 441-2015 (logement au sous-sol) visant une modification au règlement de zonage 428-2014 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2016. (Rés. 2015-12-136)

Les élus municipaux autorisent l'affectation du surplus libre, de la réserve des gravières et sablières et de la réserve pour fins de parc pour des dépenses non prévues pour un montant de 110 565 \$. (Rés. 2015-12-137)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec monsieur Harold Proulx pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-2016. (Rés. 2015-12-138)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec le Service aux petits animaux de Rimouski pour l'année 2016. (Rés. 2015-12-139)

Les élus municipaux accordent le contrat pour le ramonage des cheminées pour l'année 2016 à la MRC de la Mitis. (Rés. 2015-12-140)

Les élus municipaux renouvellent l'entente concernant l'alimentation en eau par la Ville de Rimouski pour les résidences du 615 au 694, rue Principale Ouest. (Rés. 2015-12-141)

Les élus municipaux autorisent le refinancement de cinq règlements d'emprunt par billets.

(Rés. 2015-12-142)

Les élus municipaux acceptent la soumission de la Banque Royale du Canada pour le refinancement de cinq règlements d'emprunt. (Rés. 2015-12-143)

Les élus municipaux acceptent la soumission de 2426-2528 Québec inc. pour la vente de biens divers.

(Rés. 2015-12-144)

Les élus municipaux autorisent l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2016. (Rés. 2015-12-145)

Les élus municipaux font une recommandation à la Commission de protection du territoire agricole concernant les lots 3 745 792 et 3 200 536.

Les élus municipaux adoptent le règlement 436-2015 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014. (Rés. 2015-12-147)

Les élus municipaux adoptent le règlement 438-2015 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014. (Rés. 2015-12-148)

Les élus municipaux adoptent le premier projet de règlement 441-2015-01 visant à modifier une disposition du règlement de zonage 428-2014. (Rés. 2015-12-149)

Les élus municipaux autorisent l'approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard. (Rés. 2015-12-150)

Les élus municipaux autorisent la signature de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de la ville de Rimouski. (Rés. 2015-12-151)

Les élus municipaux autorisent la signature des ententes intermunicipales concernant l'utilisation du lieu de compostage et l'Écocentre de la ville de Rimouski. (Rés. 2015-12-152)

La consultation publique concernant la dérogation mineure du 466, rue Principale Est est tenue. Aucune intervention

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour la propriété du 466, rue Principale Est. (Rés. 2015-12-153)

Les élus municipaux offrent leurs condoléances à la famille de monsieur Yvon Lachance.

Les élus municipaux adoptent le règlement 440-2015 concernant l'adoption du budget 2016. (Rés. 2015-12-154)

Les élus municipaux autorisent l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 500 000 \$ afin de couvrir les engagements de la municipalité. (Rés. 2016-01-04)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture des entreprises Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée au montant de 206 571,93 \$ taxes incluses pour les travaux faits sur les rues de l'Essor et Duchesne. (Rés. 2016-01-05)

Les élus municipaux demandent à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation d'acquérir le lot 3 201 041 à des fins autres qu'agricoles. (Rés. 2016-01-06)

Les élus municipaux accordent à l'Association de la protection de l'environnement du lac-à-l'Anguille une subvention de 4 000 \$ représentant la quote-part de la municipalité pour la réalisation du projet «caractérisation des sédiments du lac-à-l'Anguille» et ce, conditionnellement à la confirmation de la participation des autres partenaires au projet. (Rés. 2016-01-07)

Les élus municipaux appuient la demande de financement de 5 000 \$ dans le cadre du projet de séjour exploratoire entrepreneurial en milieu rural de Place aux jeunes Rimouski-Neigette, pour le volet intermunicipal du Fonds de développement rural. (Rés. 2016-01-08)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à monsieur Lucien Roy qui a été président de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard de 2004 à 2015.

 Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

NOUVEAUX COMMERCES

Service de garde en milieu familial

Élodie Potvin, 221, rue Principale Est, 418 730-7496

Géothermie B.S.L inc.

Simon Bois, 733, rang 3 Ouest, 418 730-5338

Artisan-ébéniste

Mathieu Jean, 87, rue de la Gare, 418 732-8832

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou

du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

L'horaire de la patinoire
est publié sur notre site web au
www.stanaclet.qc.ca

PROGRAMME RÉNORÉGION

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeures que présente leur résidence.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site suivant :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/repairs_en_region.html

Vous pouvez vous procurer le formulaire au bureau municipal.



RECENSEMENT • CENSUS

www.recensement.qc.ca

www.census.gc.ca

Recensement de 2016 : Joignez l'équipe!

Vous voulez apporter une contribution durable au Canada, à ses collectivités et à ses citoyens? Le prochain recensement au Canada se tiendra en mai 2016 et Statistique Canada embauchera environ 35 000 employés partout au pays pour travailler à la collecte des données du Recensement de 2016.

Nous avons besoin de personnel pour occuper divers emplois de supervision et sans responsabilité de supervision entre mars et la fin de juillet 2016.

Si vous souhaitez travailler directement auprès de votre collectivité, faire de nouvelles rencontres ou gagner un revenu supplémentaire, c'est le travail qu'il vous faut! Postulez en ligne au www.recensement.qc.ca/emplois.

SOMMAIRE DU BUDGET 2016

Le mardi 15 décembre 2015, le Conseil municipal présentait le budget pour l'exercice financier 2016. Voici le sommaire de ce budget:

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus

Revenus de la taxe foncière	2 257 691 \$
Compensation tenant lieu de taxe	23 734
Revenus de taxes de services	576 709
Autres revenus	146 958
Transfert – réseau routier	107 912
Matières résiduelles	39 600
Contrat MTQ	16 900
Remboursement de subvention	143 866
Affectation du surplus	50 000
	=====
Total des revenus	3 363 370 \$

Dépenses

Administration générale	513 946 \$
Sécurité publique	592 307
Transport	851 108
Hygiène du milieu	540 740
Urbanisme et mise en valeur du territoire	162 298
Loisirs et culture	354 232
Service de la dette	348 739
	=====
Total des dépenses	3 363 370 \$

Comparatif des années	2014	2015	2016
Taxe foncière	.995 \$	1.04 \$.91 \$
Service de la dette	.08 \$.08 \$.035 \$
Aqueduc et égout	300 \$	300 \$	300 \$
Matières résiduelles	175 \$	170 \$	170 \$
Chalet	120 \$	115 \$	115 \$
Boues de fosses septiques	110 \$/60 \$	100 \$/55 \$	100 \$/55 \$
Ramonage des cheminées	30 \$	31 \$	33 \$

Dépôt du rôle : 2016-2017-2018

ANNÉE 1 = 2016

Proportion médiane : 100 %

Facteur comparatif : 1.00

LES JARDINS DU MONDRAIN EN LIGNE

Les Jardins du Mondrain ont maintenant une fenêtre ouverte sur le monde.

L'association possède depuis peu un site Internet. Dès maintenant, vous pouvez prendre connaissance de l'historique de notre association, des motivations qui nous animent et du logo que nous avons choisi pour nous démarquer. Grâce à son caractère ouvert, le site permet aussi à quiconque de correspondre avec les dirigeants.

Comme Les Jardins du Mondrain sont un vaste projet en devenir, toute personne intéressée à son développement y est bienvenue. Si vous êtes à la recherche d'un projet ambitieux et collectif, vous trouverez aussi dans le site Web un formulaire d'adhésion que vous pouvez imprimer et nous faire parvenir par la poste. Et voilà l'autre nouvelle : nous avons aussi une adresse postale depuis décembre dernier. Donc, pour mieux nous connaître au moyen du site Web, vous tapez sur votre clavier www.jardinsdumondrain.com, et pour nous envoyer votre formulaire d'adhésion, vous nous écrivez au 665, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

1^{er} FÉVRIER

7 MARS

4 AVRIL

Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

REJET À L'ÉGOUT

Nous constatons depuis un certain temps que certaines choses sont rejetées à l'égout alors que ça ne devrait pas être le cas. Selon le secteur où nous avons dû intervenir, nous avons retrouvé une très grande quantité de bouchons de bière, des couches, des serviettes hygiéniques et j'en passe. Même avec les meilleures méthodes de traitement des eaux usées, nous ne pouvons traiter ces matières.

Le règlement municipal stipule entre autres que « il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égout unitaires ou domestiques... des résidus métalliques, des torchons, des serviettes et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées. Le même règlement prévoit des pénalités à quiconque contrevient à ce règlement.

Nous vous demandons de porter une attention particulière à ce que vous rejetez au réseau d'égout afin d'éviter tout problème de refoulement et de bris au réseau.

Merci de votre collaboration.

AVIS MUNICIPAL

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a publié les noms des municipalités les plus performantes en matière de gestion des matières résiduelles dans le cadre du versement des subventions associées au Programme de redistribution des redevances à l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2015.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite féliciter les 17 municipalités membres qui figurent parmi le « top 20 » des municipalités les plus performantes, soient : Barnston-Ouest, Canton de Nédélec, Canton de Potton, East Hereford, Grosse-Île, Lac Delage, Laforce, Les Îles-de-la-Madeleine, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Casimir, Saint-Gilbert, Saint-Herménégilde, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Ubalde, Sainte-Christine-d'Auvergne, Témiscamingue et Waterville.

Nous sommes très heureux de la performance de tous nos citoyens et nous les invitons à continuer cette gestion remarquable des matières résiduelles.

Francis St-Pierre, maire

COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SUR MUSIQUE

Le cours qui devait débiter à la mi-janvier a dû être reporté après le carnaval, c'est-à-dire après la semaine de relâche, car les gens ne se sont pas inscrits auprès du service des loisirs.

Les personnes se sont déplacées au centre communautaire les journées d'entraînement pour constater qu'il n'y avait pas de cours. Je vous signale qu'il est important de vous inscrire en communiquant avec Carl au 418 725-5389 pour atteindre le nombre minimal d'inscriptions avant la date du début du cours qui est fixée au 10 mars.

Les cours se tiendront les lundis à 19 h 45 et jeudis à 19 heures et le coût est fixé à 45 \$.

AFEAS

Pour souligner son 40^e anniversaire et également souligner La journée internationale des Femmes, l'AFEAS invite la population et plus particulièrement ses membres et anciens membres à un souper spectacle en compagnie de l'auteure-humoriste-comédienne Denise Guénette le jeudi 3 mars au Centre communautaire à 18 heures.

Billets : 22 \$. Infos : Jeannine Marquis, 418 724-9894, Yolande Horth, 418 724-0409.

Réservez avant le 20 février.



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 441-2015-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2015-12-149 à sa séance du 7 décembre 2015 d'un projet de règlement intitulé « règlement 441-2015 – modifiant le règlement de zonage 428-2014 logement au sous-sol.

- normes pour les logements au sous-sol

tiendra une assemblée publique de consultation le 7 mars 2016 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de février 2016

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier



Quel avenir pour notre église et notre presbytère ?

C'est la question posée par un comité de sauvegarde du patrimoine religieux de St-Anaclet. Vous pourrez exprimer votre point de vue par sondage et lors d'une consultation citoyenne.

Comment procéder ? Rien de plus facile !

- Remplir le **sondage** distribué par la poste et le déposer au presbytère ou au bureau municipal **avant le 15 février**. Vous pouvez aussi remplir ce **sondage en ligne** sur le site Internet de la Municipalité.
- Participer à la **consultation citoyenne** le **samedi 9 avril**. D'autres indications suivront.

La sauvegarde de nos biens collectifs identitaires constitués depuis 150 ans par les générations précédentes est un enjeu qui nous concerne tous, pratiquants ou non.

La parole est à vous.

Carnaval de Neigette, 57e édition

Nous sommes très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec nous pour la 57e édition du Carnaval de Neigette qui se tiendra du 5 au 14 février 2016 au Relais de la Coulée.



Au programme : Tournoi de « Beu » -

Randonnées: en motoneige ou en raquettes, rassemblement pour un feu de joie suivi d'une soirée avec le chansonnier Yannick Gagnon - activités pour les jeunes - Activités d'habiletés intérieur- Soirée avec l'humoriste Mélanie Ghaminé suivie d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon - Dîner hot dog à 1 \$ au chute Neigette- Rallye Poker motoneige - Déjeuner du Carnaval- partie de sucre- Jeux de société et cartes, présence de la caravane de Wixx - Souper et soirée de fermeture avec la Disco Claude Gagnon. Patinage et glissade en tout temps. Consulter le dépliant pour plus de détails. Nous sommes maintenant sur Facebook (Carnaval Neigette). Bienvenue à toutes et tous !

Le comité organisateur : Marie-Josée Proulx : 418 725-3892, Isabelle Rodrigue : 418 739-4696, Caroline Guimond : 418 722-7361

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET

Logements à louer

L'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose de 2 logements 3 1/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

- Être résident du Québec;
- Demeurer sur le territoire de sélection des MRC Rimouski-Neigette et de la Mitis;
- Être citoyen canadien;
- Avoir plus de 50 ans;
- Un revenu annuel n'excédant pas 23,500 \$;
- Subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome, ou sinon disposer de soutien nécessaire;

Si anciens locataires de logement à loyer modique, leurs antécédents doivent leur permettre d'être admissibles.

Les personnes intéressées doivent en faire la demande en communiquant aux heures de bureau avec madame Louise Côté au 418 724-4538

- **Cours de peinture avec Dény Cloutier.** Le lundi 8 février 2016 à 18 h 30 au centre communautaire Régis-St-Laurent. 40 \$ toile et peinture fournies. Inscription obligatoire auprès de Réjeanne Fournier : 418 724-7471 ou cellulaire 418 732-9899.
- La prochaine réunion du **Cercle de Fermières** se tiendra le 10 février à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Un conférencier sera présent pour nous informer de la culture biologique et de ses produits. Bienvenue à toutes nos membres. Augustine Lavoie 418 723-1519

Rédaction : Joanne Pinel
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mars 2016
Tombée des articles : 20 février 2016

Offre de cours d'espagnol

Nous relançons un appel pour débiter un cours d'espagnol (niveau débutant) à Saint-Anaclet.

On demande un minimum de 8 participants pour débiter. Le cours se déroulerait les jeudis à 19 heures à partir du 18 février 2016.

Pour donner votre nom et obtenir plus d'information, contactez Marianne au 418 631-3578 ou par courriel: marianne.denis@gmail.com

*possibilité de cours privés, sur demande



SOIRÉE CHASSE ET PÊCHE

Ne manquez pas la soirée « chasse et pêche » avec Chassomaniak en collaboration avec Pronature de Rimouski et Pièces auto Rimouski, dépositaire des véhicules côte à côte discovery utv le samedi 27 février 2016 au Centre polyvalent de Saint-Gabriel à 19 heures.

De superbes prix sont à gagner, plus de 3 000 \$ de prix de présence : Arbalète, forfait chasse, forfait pêche, etc. Les billets sont au coût de 20 \$ en prévente chez Pronature Rimouski, dans les commerces de St-Gabriel, les membres Chevaliers de Colomb.

Pour information, contactez Serge Fournier au 418 730-4937.

CONTRIBUEZ À DIMINUER LE GASPILLAGE DE PAPIER!

Vous ne voulez plus recevoir de circulaires publicitaires dans votre boîte aux lettres, incluant le publisac. Nous avons l'autocollant qu'il vous faut. Passez au bureau municipal pour chercher le vôtre.

Pour demeurer informé tout en économisant le papier :

Toutes les circulaires du publisac se retrouvent sur le site : www.publisac.ca/rimouski

Pour les informations locales : www.lavantage.qc.ca

Pour vous désabonner du bottin téléphonique :

[www : delivery.yp.ca](http://www.delivery.yp.ca)



UN P'TIT PEU D'URBANISME

À la suite des reportages des 1^{er} et 8 décembre derniers présentés à l'émission La Facture, plusieurs citoyens m'ont interpellée puisqu'ils avaient des inquiétudes quant aux coûts exorbitants à défrayer pour l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées. Il faut tout d'abord savoir que plusieurs facteurs doivent être étudiés avant d'arriver à de telles conclusions (terrains de petite superficie, terrains riverains, puits artésien situé au milieu du terrain et non scellé, etc.).

C'est pourquoi, si vous prévoyez acheter une propriété afin d'y ériger une nouvelle construction sur un terrain qui est présentement vacant et qui devra être munie d'une installation septique, je vous suggère fortement afin d'éviter toute surprise désagréable, que des tests de caractérisation du site et du terrain naturel soient effectués, et ce, par un professionnel membre d'un ordre professionnel. Autrement dit, il faut que cette étape soit réalisée avant de passer chez le notaire. Vous serez donc en mesure d'évaluer si votre portefeuille vous permet d'investir la somme requise pour que votre projet de construction soit un rêve réalisable et non un cauchemar.

Tout d'abord, rappelons que les municipalités ont l'obligation d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) tel qu'il est rédigé (art. 88). À moins d'être autorisée par le ministère de l'Environnement, aucune municipalité ne peut adopter de règlement portant sur le même sujet (art. 124 LQE), l'article 53 du règlement prévoit que la construction d'une installation à vidange périodique ou totale n'est possible que si les 2 conditions suivantes sont respectées : 1- la résidence est existante (ou il s'agit d'un camp de chasse ou de pêche) et 2- aucun autre dispositif de traitement n'est possible, incluant les systèmes de traitement certifiés.

À suivre dans le prochain Contact

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement,

Source :

<http://www.combeq.qc.ca/babillard/nouvelle/123-clarification-a-la-suite-de-1039emission-la-facture>